

Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 avril 2009 de MM. Georges Queloz, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Jean Sanchez, Armand Schweingruber, Mmes Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel et Danièle Magnin, acceptée par le Conseil municipal le 17 février 2010, intitulée: «Sorties de parking: des dispositifs de sécurité».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- qu'un drame comme celui que l'on vient de vivre à la rue de l'Avenir et qui a coûté la vie à un enfant de 3 ans est de trop!;
- que la souffrance de la famille de la victime, mais aussi de l'automobiliste à qui cela arrive, est insupportable;
- que, dans la quasi-totalité des cas, les véhicules quittant un parking privé ou public s'engagent sur le domaine public communal;
- que, pour cet aspect des choses comme pour d'autres, il est du devoir de la municipalité d'optimiser la sécurité des usagers de son domaine public, à défaut de se voir rechercher en responsabilité un jour prochain;
- que quantité de systèmes de prévention, appareils visuels mais aussi sonores, pouvant sans doute éviter une nouvelle catastrophe existent;
- que la Ville de Genève doit montrer l'exemple en équipant de tels systèmes les immeubles dont elle est propriétaire et qui présentent des situations dangereuses,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de répertorier tous les endroits qui présentent un danger et de procéder à des installations de signalisations adéquates de la présence d'un danger;
- d'inviter les propriétaires d'immeubles privés (par la voie de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier, Genève) à en faire de même en prenant les mêmes dispositions.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Après avoir été informé de l'accident mortel survenu le 16 mars 2009, le Conseil administratif, par l'intermédiaire de M. Rémy Pagani, a immédiatement saisi le Service des bâtiments afin que ce dernier dresse l'inventaire des parkings propriété de la Ville de Genève et procède à une étude en vue de l'amélioration des conditions de sécurité des sorties sur la voie publique.

Plus de 40 sorties de parkings souterrains ont été recensées avec l'aide du service de la Gérance immobilière municipale et photographiées afin d'en dresser un inventaire pour permettre l'étude du ou des systèmes de sécurité à mettre en place.

Parmi les mesures disponibles, deux systèmes complémentaires ont été retenus. Il s'agit:

1. de la pose de gendarmes couchés (ou dos d'âne), noirs et jaunes, en matière synthétique. Ces éléments sont positionnés le plus près possible de l'arrivée des rampes sur le domaine public afin d'obliger les véhicules à ralentir, et
2. de la pose de feux flash (à éclats) jaunes pour avertir visuellement les piétons et dans une mesure plus restreinte pour les véhicules. Ces feux sont commandés soit par l'ouverture de la porte automatique si le garage en est équipé, soit par le passage du véhicule devant une cellule photoélectrique. Ces feux sont installés de façon à être visibles de tous les piétons passant devant la sortie du garage.

La pose d'une signalisation sonore a été écartée, notamment en raison des problèmes de voisinage.

La pose de miroirs a également été écartée, car un tel dispositif est souvent difficile à mettre en œuvre dans un cadre urbain et son efficacité est toute relative puisqu'elle focalise le regard des conducteurs sur une zone autre que celle d'où peut venir le danger. Par ailleurs, la Direction générale de la mobilité de l'Etat n'autorise ce type d'installations qu'aux endroits où la visibilité est quasiment nulle et que seule la présence d'un miroir peut être une aide substantielle pour les usagers.

Durant l'été 2009, cinq installations «prototypes» ont été réalisées afin de vérifier la pertinence des mesures envisagées; il s'agissait des immeubles suivants: rue Sillem 2, rue Rothschild 27 (ou rue Amat 6), rue du Village-Suisse 3, rue du Fort-Barreau 19 et rue de la Navigation 20. Ces installations ayant donné satisfaction, elles ont été étendues en automne-hiver 2009 aux immeubles qui, après étude, présentaient un certain risque (proximité d'une école, vitesse possible des véhicules, absence de visibilité, etc.).

A ce jour, 22 immeubles sont équipés de feux flash et de ralentisseurs et quatre immeubles sont équipés uniquement de ralentisseurs. Ces bâtiments qui présentaient un risque potentiel ont été équipés en priorité.

Toutefois, ces mesures ayant été accueillies de manière positive par les utilisateurs, il a été décidé d'étendre l'installation de ces feux flash et de ces gendarmes couchés à l'ensemble des sorties de parking propriété ou copropriété de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 28 avril 2010.